



# Convention

## AP-HP / St-Ouen / ARSIF

**CONVENTION DE PREFIGURATION ET DE PARTENARIAT  
Relative au Centre Municipal de Santé Henri Barbusse de  
Saint-Ouen-sur-Seine et au futur hôpital Saint-Ouen  
Grand Paris Nord**

9 mai 2023



# Le contexte de la coopération AP-HP / St-Ouen



**Contexte** de Démographie médicale, indicateurs de santé très dégradés, déficit de l'offre de soins de ville surtout spécialistes en secteur 1.

3 CMS à St-Ouen dont **Centre Henri Barbusse** qui sera en face du CHUSOGPN

Acteur de 1<sup>er</sup> plan dans l'offre de soins du territoire : médecine générale, pédicure, kinésithérapie, IDE de prévention, IPA, diététicien, service dentaire, planning familial. Psychiatrie, allergologie, dermatologie, cardiologie, endocrinologie, neurologie, néphrologie, gastro-entérologie avec l'aide de l'AP-HP.

File active CMS = 15 500 patients (80% Audoniens), 80 000 actes/an toutes activités confondues. Il accueille des externes et internes en MG, des étudiants en chirurgie dentaire, kiné, IDE et aides-soignants.

**L'AP-HP** prévoit dans son projet d'établissement de renforcer ses collaborations avec des centres de santé. En 2018 un 1<sup>er</sup> accord d'affiliation » portait sur le CMS de Gennevilliers.

**Conviction partagée que la coopération sera pleinement aboutie si elle permet un véritable ancrage territorial du futur campus dans son environnement immédiat à l'échelon communal en lien étroit avec les professionnels de santé d'exercice libéral du territoire organisés en CPTS.**



# Les ambitions communes AP-HP / St-Ouen / ARSIF



**Avec le soutien de l'ARS-Ile-de-France, l'AP-HP et St-Ouen-sur-Seine ont développé depuis quelques années un partenariat utile et pertinent qu'il est décidé de renforcer de façon progressive sans attendre l'ouverture du Campus :**

Proposer un accès sécurisé à une offre de médecine spécialisée en secteur 1 pour les audoniens.

Protocoliser les parcours de soins, notamment les entrées et sorties d'hôpital en lien avec la médecine de ville, en particulier de fluidifier les hospitalisations programmées et non programmées

Harmoniser et simplifier les conditions de prise en charge sanitaire de la population, dans leurs volets de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours, en mettant en œuvre des protocoles communs et en construisant le partage des informations.

Maîtriser l'activité non programmée, par des réponses opérationnelles adaptées à une réponse aux besoins de santé au meilleur moment et au bon endroit.

**Par ailleurs, une convention a été conclue entre St-Ouen et l'Université Paris Cité le 20 janvier organisant leur coopération pour une sensibilisation à la santé des populations scolaires, à la culture scientifique, aux études universitaires, aux métiers scientifiques et aux métiers de la santé enseignés dans le futur Campus**



# Contenu de la convention - I



**Affermir le partenariat actuel** : Pérenniser les Médecins à exercice partagé entre ville et hôpital actuels des disciplines actuelles (dermatologie, néphrologie, gastro-entérologie et cardiologie) et aller au-delà

## Actions de formation

**Activités médicales** : parvenir à la date d'ouverture de l'hôpital à la mise en place opérationnelle, avec le support de protocoles conjoints, d'un ensemble intégré d'activités de soins de ville et hospitalières, de médecine générale et spécialisée, répartissant clairement les rôles respectifs du CMS et de l'AP-HP et offrant en proximité aux usagers des parcours de soins coordonnés, identifiés et efficaces.

**Implantation d'activités médicales de l'AP-HP au sein des locaux du CMS**, permettant une complémentarité renforcée avec le site du futur hôpital. L'offre de soins qui pourrait y être développée serait la suivante :

☛ **Pôle santé de la femme et de l'enfant** : accompagnement pré- et postnatal (dont suivi échographique obstétrical), orthogénie (en partenariat avec le CD 93), pédiatrie/développement de l'enfant. A court terme, une consultation de recours de gynécologie et de pédiatrie sera mise en place. : gynécologie médicale



## Contenu de la convention - II



- ☛ **Pôle de cardiologie et des maladies métaboliques** : consultations de cardiologie, de néphrologie et d'endocrinologie, explorations fonctionnelles : A court terme, l'offre sur ces spécialités sera renforcée.
- ☛ **Pôle de santé senior** : en lien étroit avec la CPTS et son projet d'une filière de soins pour les personnes âgées : consultations spécialisées : rhumatologie, ophtalmologie, neurologie. A court terme : une EMG pourra être mise en place pour réaliser des visites à domicile auprès de personnes âgées en situation complexe, consultations IDE dédiées pour évaluer la situation des patients sur un large spectre de risques et les orienter vers un parcours d'évaluation et de soins adapté (y compris vers prise en charge immédiate si nécessité).
- ☛ **Ce socle de spécialités est susceptible d'être étendu à toute autre offre de soins utiles à développer.** Des contacts sont en cours entre les équipes médicales pour construire des parcours coordonnés sur l'obésité, la gastro-entérologie, la médecine interne, la rééducation neurologique et l'éducation thérapeutique.



## Contenu de la convention - III



- ☛ **Permanence des soins - Soins non programmés**, en lien avec la CPTS : projet d'un centre de soins non programmés qui pourrait s'implanter au RdC du bâtiment, en partenariat avec des acteurs à définir.
- ☛ **Offre dentaire** : en lien avec le partenariat CMS - Université Paris-Cité à préciser.
- ☛ **Espace prévention**

\*\*\*

**Le cadre de gestion devra être diversifié pour les personnels médicaux** (statuts et rémunération) : postes à exercice partagés financés par l'ARSIF, mises à disposition (article R. 6152-50 du CSP), praticiens HU de l'AP-HP pouvant exercer au CMS une partie de leur activité (décret n° 84-135 du 24 février 1984), ou d'autres expérimentations possibles.

Un article est consacré aux **échanges d'information médicales** à organiser selon des modalités efficace et sécurées.

La convention prévoit enfin des dispositions financières, les questions des responsabilités et d'assurance des professionnels, la gouvernance de la coopération.

\*\*\*